ration de la législature impériale, en la laissant agir comme bon lui semblerait, mais déclarant en même tems que la loi qui sera passé ne devrait pas devenir en force dans эв différentes colonies jusqu'à ce qu'elle ait té acceptée par les législatures de ces colo-Il n'y aurait aucune perte de temps. Il serait aussi facile de dissoudre ce parlement et de le convoquer de nouveau à temps pour prendre en considération la mesure que la Grande-Bretagne aurait passée pendant cet intervalle, qu'il le serait de nous réunir durant l'été et de faire la même chose. Pourquoi veut-on traiter le Canada autrement qu'on ne traite les autres provinces? La législature du Nouveau-Brunswick a été dissoute afin que le peuple puisse se prononcer sur la question. Le procureur-général de Terreneuve a déclaré que le gouvernement de cette colonie a l'intention d'en appeler au peuple, et que rien ne sera fait avant qu'il ait donné son opinion. (Ecoutez! écoutez!) Dans la Nouvelle-Ecosse, le gouvernement, si je comprends bien, n'en fait pas une question ministérielle. Elle ne doit pas être placée sur ce pied, et, s'il survient quelque difficulté à la faire adopter par la législature, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse est prêt à la dissoudre aussi. Je ne dis rien de l'Ile du Prince-Edouard-car son acceptation ou son rejet du projet ne signifierait pas grand'chose. Mais sa législature sera sans doute dissoute aussi, afin que le peuple puisse se prononcer, si la chambre d'assemblée est hostile au projet, et notre gouvernement aurait sans aucun doute fait la même chose si cette chambre se fût montrée hostile à la mesure. Mais parce que cette chambre n'y est pas hostile, et parce que les ministres se trouvaient assez forts pour la faire adopter par une grande majorité, ils ont déclaré qu'ils adopteraient la conduite qu'ils ont suivie, bien que dans les autres provinces les choses se sont passées d'une manière tout à fait différente. (Ecoutez! écoutez!) Maintenant, M. l'ORATEUR, examinons un instant pourquoi nous devrions être placés dans la même position que celle qu'occupent les législatures et le peuple des autres provinces. Nous entendons dire de tous les côtés de la chambre que tout le pays est en faveur de cette mesure. Dans ce cas, pourquoi hésiter à demander au pays de confirmer par une élection ce qui est si clairement avantageux et ce qui est si sûr d'être approuvé? Mais, connus sous la constitution anglaise. Les M. l'ORATEUR, j'entends dire, dans cette cas de l'Union entre l'Angleterre et l'Ecosse,

chambre et en dehors de cette chambre, que le peuple du Bas-Canada est opposé à la mesure. Si tel est le cas, s'il y est aussi fortement opposé qu'on l'a dit, serait-ce une conduite sage de notre part de la lui imposer contre sa volonté? (Ecoutez! écoutez!) Nous voulons créer une existence gouvernementale entièrement nouvelle, et nous proposons de soumettre une immense étendue de pays à cette nouvelle forme du gouvernement. Nous voulons et prétendons qu'elle ait sa meilleure et plus ferme base dans le coour du peuple. Et, M. l'ORATEUR, ne sera-t-elle pas plus forte et mieux enracinée dans l'estime du peuple si on la lui soumet et si on obtient sa sanction pour la mettre à exécution? (Ecoutez!) En proposant qu'elle soit sanctionnée par le peuple, je n'ai pas dans l'idée l'absurdité, inconnue à notre forme de gouvernement, de lui demander un vote direct par oui et par non sur la question. Je n'ai jamais pensé à rien de semblable. Je propose de le faire faire d'une manière cons-Tout mon passé politique titutionnelle. aurait fait voir à tous ceux qui le connaissent que je ne pouvais entretenir une idée aussi démocratique que celle de sortir de la constitution pour faire une chose qui peut être mieux faite en restant dans les limites de cette constitution. En conséquence, celui qui aurait pensé pour un moment que, tout en cherchant à bâtir, je mettais en même temps ce qu'on peut appeler une main sacrilége pour détruire, se tromprait grandement sur la ligne de conduite que je voulais tenir -la seule conduite convenable et sûre qui pût être suivie. Si vous voulez édifier ce monument d'une nouvelle nationalité sur les véritables sentiments et le cœur du peuple, il faut l'édifier sur un appel au peuple. Vous ne devez pas le craindre. Vous pouvez dire qu'il s'élèvera des difficultés,—que l'on soulèvera d'autres questions,—que les élections ne se feront pas toujours sur la question elle-même-pour la confédération ou contre la confédération. Mais, je vous dis qu'elles le seront, si le peuple est aussi favorable à ce projet que vous le dites. (Ecouter! écouter!) Les mérites ou démérites des candidats seront mis de côté, et le vote sera pris sur les mérites de la confédération ;autrement le peuple ne mériterait pas qu'on lui fît cet appel. On en a appele à l'histoire, et l'on a dit que des appels au peuple sur des questions de cette nature sont in-